

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain
Economie, sociologie et histoire du monde
contemporain

501492

JULIAN

CHARLES

16/05/2002

Note de délibération : 18 / 20

Numéro d'inscription

501492



Né(e) le

16 / 05 / 2002

Signature

Nom

JULIAN

Prénom (s)

CHARLES

18 / 20

Ecricome

Épreuve : ESH

Sujet ☒ 1 ou ☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 01 / 02

Numéro de table

025

En 1994, Paul BAIROCH déclare dans Mythes et paradoxes de l'histoire économique que « le XIX^e siècle fut un océan de protectionnisme cernant quelques îlots libéraux ». Il entendait par là que le protectionnisme était la réalité du XIX^e siècle, contrairement au libre-échange. Ceci nous amène à nous demander si, comme il l'écrit dans le même ouvrage à propos du XIX^e siècle, le libre-échange est « une théorie sans réalité et le protectionnisme une réalité sans théorie ».

Le libre-échange, processus d'abaissement des différents obstacles aux échanges (douaniers, tarifaires, sanitaires...) visant à favoriser le commerce mondial, commence historiquement avec l'accord Cobden-Chevalier signé dans les années 1860 entre la France et la Grande-Bretagne (même si le traité d'Eden-Reynaud avait déjà été ratifié). Le protectionnisme est son exact contraire puisqu'il s'agit, en reconstituant les barrières aux frontières, de limiter les importations et donc de constituer un frein au commerce mondial. Ce sont donc deux processus ayant une dynamique contraire ce qui explique pourquoi si l'un est la réalité l'autre est nécessairement un mythe. Par ailleurs, dire que le libre-échange est « une théorie » signifierait que seul un auteur a théorisé ce phénomène et, à l'inverse, dire que le protectionnisme est sans théorie signifierait qu'aucun économiste ne serait penché sur le problème, ce qui est discutables.

1/8

Tout ceci nous amène à nous poser les questions suivantes :

Dans quelle mesure le libre échange est-il la réalité pour les différents pays ? En a-t-il toujours été ainsi ? La théorie du libre-échange est-elle unique ? Le protectionnisme est-il réellement sans théorie ?

Nous venons que *a priori* P. BAIROCH semble, pour le XIX^e siècle, avoir raison sur tous les points (I), du début du XX^e jusqu'en 1947 le libre-échange devient un phénomène conjoncturel alors même que la théorie se complexifie (II). Nous venons finalement que depuis 1947, le libre-échange semble être un phénomène structurel, bien qu'il connaisse aujourd'hui un essoufflement tendenciel, à l'heure où les théories protectionnistes se multiplient (III)

*

*

*

A priori, P. BAIROCH semble avoir fait un constat juste pour le XIX^e siècle car il semblerait que ce fut un siècle protectionniste (A) où s'est constituée la théorie du libre-échange (B) alors que les théories qui semblent protectionnistes ne le sont pas en réalité (C).

Au XIX^e siècle, le protectionnisme est la réalité et le libre-échange un mythe, conformément au constat de P. BAIROCH. En effet, le libre-échange commence dans les années 1860 et se termine en 1890 avec les lois Méline. Cette période de libre-échange ne dure donc qu'une trentaine d'années. Le siècle est donc au 2/3 protectionniste. Par 2/3 ailleurs, le libre-échange ne concerne alors que la France et la

Grande-Bretagne donc pour le reste du monde il s'agit d'un siècle protectionniste à tel point que P. BAIRUCH déclara à propos du commerce mondial de l'époque que ce qui ne joue pas le jeu du libre-échange gagne». De même, tous les pays et la Grande-Bretagne notamment avaient, en début de siècle, adopté des lois pour empêcher les facteurs de production de circuler, et notamment la main d'œuvre, afin de garder le monopole des innovations de la Révolution industrielle. C'est paradoxalement dans ce siècle protectionniste que s'est construite la théorie du libre-échange.

En effet, c'est au début du XIX^e que naît la première vraie théorie du libre-échange (A. SMITH n'ayant pas démontré sa théorie des avantages absolus) avec la publication en 1817 de Principe de l'économie politique et de l'impôt de D. RICARDO. Il va s'élever en véritable théoricien du libre-échange. Pour lui, le commerce mondial étant un jeu à somme positive (au sens classique du terme, c'est-à-dire que tous les acteurs ont un gain à l'échange) il est nécessaire que chaque pays se spécialise là où il possède un avantage comparatif, c'est-à-dire là où sa production est comparative aux autres pays la meilleure (il donne l'exemple du drap et du vin entre le Portugal et l'Angleterre). Cette théorie du libre-échange repose sur 5 hypothèses dont notamment celle que l'avantage comparatif soit de nature statique et que l'échange international soit un échange inter-branches. C'est en s'appuyant sur cette théorie qu'il va s'opposer au Corn-Laws, mesures protectionnistes visant à protéger la production de blé anglais. C'est également aux alentours de cette période que semble se développer les théories protectionnistes.

Tout au long du XIX^e siècle vont se développer les théories économiques qui, si elles semblent protectionnistes, sont fondamentalement libre-échangistes. F. LIST résume cette idée en 1841 dans son ouvrage intitulé Système national d'économie politique où il déclare que «le protectionnisme est notre voie, le libre-échange notre but». Il défend la thèse d'un protectionnisme éducatif, c'est-à-dire un

protectionnisme temporaire, modéré et sectoriel qui viserait à protéger les industries naissantes le temps qu'elles deviennent suffisamment compétitives pour s'intégrer au commerce mondial et ainsi faire face à la concurrence efficacement. S'inscrivant dans la même veine, S. LINDER défend l'idée d'un protectionnisme le temps que le produit domine le marché national et fasse ses preuves (qualité, prix...) avant de s'ouvrir au reste du monde.

Ainsi, le XIX^e siècle est bien un siècle protectionniste alors même que la théorie est absente et que le libre-échange est théorisé. Cependant, la 1^{re} moitié du XX^e siècle va rompre avec ce paradigme.

* *

De début du XX^e siècle jusqu'en 1947, le libre-échange devient un phénomène conjoncturel alors même que la théorie se complexifie. Il apparaît que le protectionnisme est influencé par la nature de la conjoncture (A) et que se développe à cette période des conceptions néo-ricardiennes du libre-échange (B), remettant alors légitimement en cause l'affirmation de P. BAIRIOCH.

Du début du XX^e siècle jusqu'en 1947, il semble que la réalité économique - protectionnisme ou libre-échange - soit largement influencée par la conjoncture : protectionnisme en phase B (en récession) et libre-échange en phase A (en expansion). En effet entre 1900 et 1914 le commerce mondial a progressé de 12%, conséquence des accords de libre-échange. De même, les « roaring twenties » sont les conséquences de ce libre-échange retrouvé. Cependant, en période guerre et dès 1929, les accords de libre-échange sont rompus et le protectionnisme s'installe : la Grande-Bretagne va adapter le Abnormal Import Act qui vont faire passer leurs droits de douane de 0 à 50% et les Etats-Unis vont successivement adapter les tarifs Dingley et McKinsey. De même, la France va passer le Pacte colonial qui vont forcer les pays de l'empire colonial français à importer des produits français ce qui amène LENINE à écrire
4/08 dans L'impérialisme stade suprême du capitalisme que « l'empire a

Numéro d'inscription

501492



Né(e) le

16 / 05 / 2002

Signature

Nom

JULIAN

Prénom (s)

CHARLES

18 / 20

Ecricome

Épreuve : ESH

Sujet

☒ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

62

/ 02

Numéro de table

025

constitué la bouée de sauvetage des pays européens». Le libre-échange n'est donc qu'une réalité partielle à cette époque, alors même que fleurissent les nouvelles théories du libre-échange.

C'est en effet à cette époque que 3 économistes vont poursuivre les travaux de D. RICARDO sur le libre-échange. HECKSCHER, OHLIN et SAMUELSON vont développer 3 théorèmes plus connus sous le nom de théorèmes HOS. Ils vont rejeter l'hypothèse ricardienne de l'immobilité de l'avantage comparatif et vont en faire un avantage compétitif dynamique qu'il est possible d'influencer en jouant sur la dotation factorielle. Si ces conceptions sont nouvelles et rejettent certaines hypothèses de D. RICARDO, ces théorèmes HOS s'inscrivent dans la tradition ricardienne libre-échangiste. Ils complètent la théorie du libre-échange qui reste donc «une théorie» conformément au constat de P. BAIROCH.

Si, dans cette première moitié du XX^e siècle, le constat de P. BAIROCH semble encore d'actualité bien que le libre-échange commence à devenir une réalité, dans la seconde moitié du XX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, ce constat est largement remis en cause par l'essor du libre-échange à l'échelle mondiale.

Depuis 1947, le libre-échange semble être devenu un phénomène structurel (A) malgré le fait qu'il connaisse aujourd'hui un essoufflement tendanciel (B) qui coïncide avec l'émergence des théories protectionnistes (C).

Le libre-échange semble être devenu aujourd'hui un phénomène structurel. En effet, avec la création du GATT en 1947 il y a un multilatéralisme de accords qui sont régis par le principe de consolidation. Il est donc extrêmement compliqué de sortir des accords de libre-échange pris depuis 1947. Cela explique également pourquoi désormais les accords de libre-échange sont ratifiés en phase B Kondratiev, comme le Tokyo Round des années 70 par exemple. Avec son remplacement par l'OMC, sont également pris en compte les services dans les accords de libre-échange (même si par nature ils s'échangent moins que les biens). Il y a également un phénomène de régionalisation qui permet d'abaisser les obstacles entre différentes régions afin de favoriser le libre-échange (aujourd'hui seule la Mongolie n'a aucun accords régional). Tout ceci a contribué à baisser les droits de douane à l'échelle mondiale à 1%. Le protectionnisme semble être devenu sans réalité et le libre-échange la réalité, même si ce constat est à modérer.

En effet, on assisterait à un essoufflement tendanciel du libre-échange et aujourd'hui d'un renouveau protectionniste. Le GATT a montré ses limites qui ont conduit à son remplacement par l'OMC. A son tour, ce dernier fait face à de vives critiques: les rounds sont de plus en plus longs et de moins en moins efficace. Par ailleurs, le régionalisme peut s'opposer au libre-échange comme cela a été le cas de la PAC qui, jusqu'en 2013 a été une forme

6/8 La distorsion du jeu de la concurrence mondiale, en faveur des

désagréables et au détriment des Américains. Par ailleurs, en 2016 on a assisté à une nouvelle guerre commerciale entre les US et la Chine qui s'est traduite notamment par l'augmentation des droits de douane sur l'acier de 15% et l'aluminium de 20%. De plus R. SANDRETTO identifie un nouveau type de protectionnisme : le « protectionnisme furtif » qui remplace le protectionnisme traditionnel (quota, droit de douane). R. SANDRETTO déclare qu'où mieux que le libre-échange progresse, le « protectionnisme furtif » devient plus présent. Il y a donc une certaine remise en cause des libéralismes ce qui amène P. GHEMAWAT à déclarer dans World 3.0 que « au mieux nous vivons une semi-mondialisation », expliquant par là l'appétition des théories du libre-échange notamment dans les années 1980.

Il y a eu en effet un essor des théories protectionnistes au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Portée par le courant tiers-mondiste, qui, suite à l'étude de l'économiste argentin R. PREBISCH, a prôné la « déconnexion » (S. AMIN, La déconnexion) du commerce mondial pour les pays en voie de développement, victimes d'un « échange inégal » (A. EMMANUEL) entre les « pays du centre » (les POEM) et la « périphérie » (les PEVD). Pour eux, le commerce mondial est un jeu où somme nulle où les pays du centre s'accaparent la plus-value, au détriment des PEVD. Par ailleurs, les hypothèses ricardiennes font l'objet de vives critiques puisqu'on assiste en réalité aujourd'hui à un échange intra-branches. De même, lorsque la France perd l'avantage comparatif de l'automobile (on importe désormais 30 fois plus de voitures allemandes qu'on en exporte) en 2001, c'est une nouvelle illustration de l'échec de la théorie du libre-échange. Par ailleurs, N. KALDOR dans Les conséquences économiques de Mme Thatcher crée la théorie des « industries vieillissantes » où il prône un certain protectionnisme pour lutter contre le choc que représentent les industries extrêmement compétitives des pays émergents sur les économies des POEM. Ce protectionnisme moderne s'inscrit dans une tradition keynésienne puisque J.M. KEYNES déclare en 1936 dans sa Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt 7/8

et de la monnaie : « ma sympathie va plutôt à ceux qui minimisent plutôt qu'à ceux qui exaltent l'interdépendance économique entre les nations ». Il y a donc eu un essor de la théorie protectionniste au cours du XX^e siècle

Pour conclure, si l'affirmation de P. BAIROCH qualifie parfaitement le XIX^e siècle, siècle protectionniste où les théories sont libérales, elle a commencé à être remise en cause dès le début du XX^e siècle où il est apparu que le libre-échange avait une réalité et que sa théorie était bien « vraie ». Elle cependant inexacte depuis la seconde moitié du XX^e siècle avec le fait que le libre-échange soit la réalité, bien que largement remise en cause, expliquant alors la multiplication des théories protectionnistes depuis les années 80. Cependant on peut toujours affirmer que le protectionnisme reste sans théorie puisque même A. EMMANUEL, chef de file du courant tiers-mondiste, a déclaré en 2014 : « Ce n'est parce que les FMN sont présentes en Afrique qu'il y a du sous-développement, c'est parce qu'elles n'y sont pas assez ! ». En reconnaissant ainsi la réalité du libre-échange et l'absence de théorie réelle du protectionnisme, il est légitime de dire que aujourd'hui le libre-échange est une théorie et une réalité remises en cause et le protectionnisme est sans une réalité et sans théorie.

A l'aune de l'évolution du commerce mondial actuel, avec les crises successives du Covid-19 et de la guerre en Ukraine, il serait à craindre un retour protectionniste, ce qui nous amène à nous demander si le protectionnisme aura demain une réalité.